GénéaRhuys-Gazette

Numéro 08 – juillet 2026

Sommaire Gazette n°8

Le mot du Président	pages 1-2
Les poissons d'avril de la gazette n°7	page 2
Us et coutume : sous le drap	pages 2-3-4
Fait divers : le casse du Louvre	pages 5-6-7
Informatique : historique de l'arobase	pages 7-8
Surprises d'un arbre : 5 enfants, 4 statuts différents	pages 9-10
Tourisme généalogique : du Vaucluse à Nouméa	pages 10-11-12
Les familles de marins	pages 13-14
Rappels : entraide et bibliothèque	page 14

gazette n°8



Le mot du Président

En généalogie, on n'est jamais loin de l'histoire. La grande histoire (celle des livres scolaires) et la petite (celle vécue par nos ancêtres) sont mêlées pour former le cadre de vie que l'on doit absolument maîtriser si l'on veut comprendre comment ils ont vécu et pourquoi ils ont eu tel ou tel comportement qui aujourd'hui peut paraître curieux ou incompréhensible. Pour les comprendre, il faut se mettre à leur place. Pour se mettre à leur place il faut imaginer le contexte historique de l'époque.

La conséquence immédiate, c'est la nécessité de se documenter sur l'évolution des conditions de vie de chaque époque du point de vue historique, économique et social. La seconde conséquence, c'est que les recherches doivent s'adapter à l'évolution de ces conditions de vie.

Cette gazette n°8 vous donne un bon exemple de l'adaptation du mode de recherche :

- Christian vous fait voyager du Vaucluse en 1850 vers la Guyane en 1889 au fil des tribulations de son ancêtre bagnard puis ouvrier dans les plantations,
- Pierre vous embarque à la découverte de l'arobase,
- Elisabeth vous emmène sous le drap !,
- Marie-Hélène vous entraîne dans le casse du Louvre,
- Claude vous instruit sur les régimes matrimoniaux,
- et Marie Armelle vous donne envie de découvrir les familles de marins de Saint-Gildas-de-Rhuys.

L'été approche, notez sur vos tablettes **notre 3ème exposition** sur le thème « Des personnalités remarquables de la Presqu'île de Rhuys » **du 13 au 16 août à la salle Kercaradec de Saint-Gildas-de-Rhuys**. Plus de détails sur le site https://cgrhuys56.org/

Liste des thèmes de cette exposition :

- Bernard DREVILLON physicien,
- Dictionnaire français/breton de Pierre de Chalons recteur de Sarzeau,
- Naufrage de la Blanche Marguerite en Norvège,
- La Fine de Rhuys,
- Les premiers maires de Saint-Gildas-de-Rhuys,
- Familles de marins de Saint-Gildas-de-Rhuys,
- Famille MAUFFRET,
- Le DUIN recteur de St Gildas-de-Rhuys.

Afin de pouvoir publier des articles longs qui ne trouvent pas leur place dans notre gazette actuelle, nous publierons des articles plus étoffés dans des numéros spéciaux dont le premier devrait paraître au 1er septembre.

Si vous avez en réserve des articles longs bien documentés, n'hésitez pas à nous les faire parvenir pour de prochaines publications.
Bonne lecture et bon été 2026.

Jean-Pierre MAZERY



Actualités généalogiques

Résultats du concours et des poissons d'avril de la gazette n°7

Nous espérons que vous avez été nombreux à apprécier nos deux poissons :

Tout d'abord le concours organisé par la banque Rothschild, premier prix sympathique : retrouver un trésor en Suisse ! **Bien sûr aucun gagnant, vous vous en doutiez** !

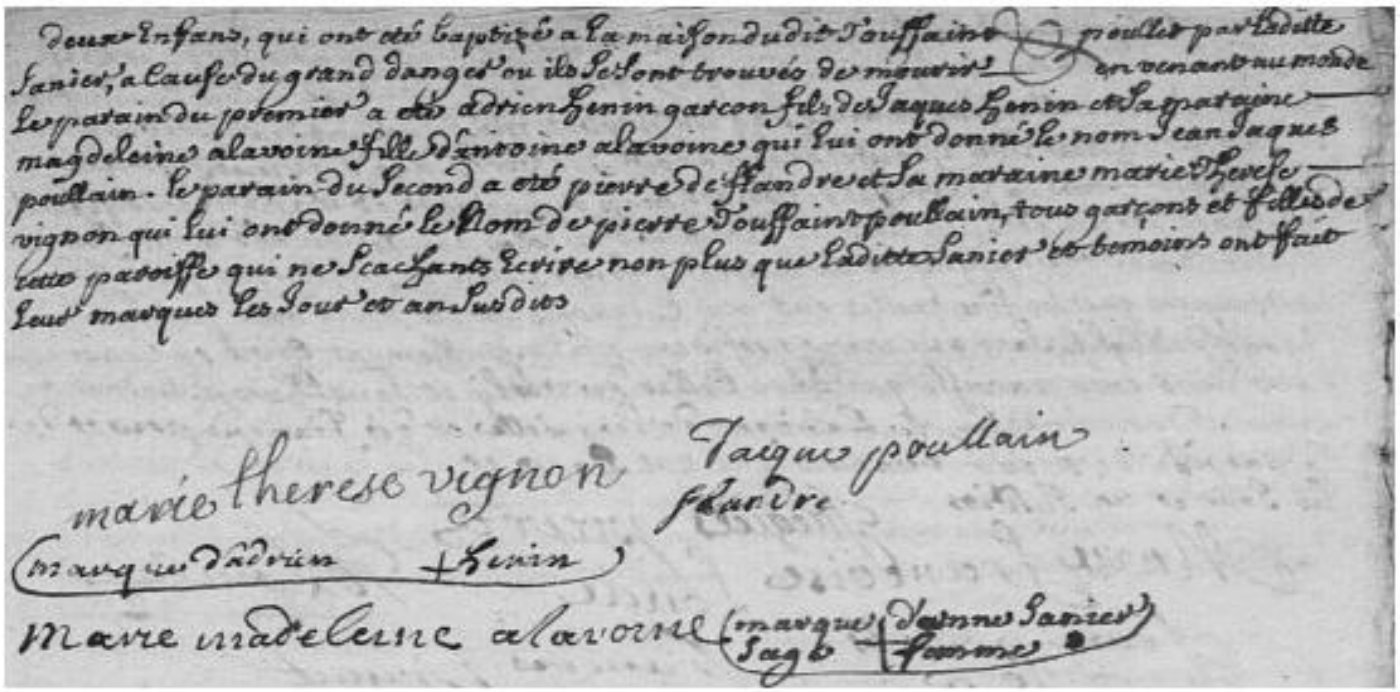
Puis la future taxe sur les recherches généalogiques imaginée par ceux qui nous gouvernent en ces temps d'économie et rapportée « comme si c'était vrai » par notre ami « La Plume »…



Us et coutumes : « sous le drap »

Tupigny est un petit village de l'Aisne au nord de Guise, secteur où j'ai effectué, et où j'effectue encore beaucoup de recherches généalogiques du côté maternel de mon mari. J'y ai découvert une coutume étonnante pour rendre légitimes des enfants illégitimes.

Le 3 Avril 1744



Acte de naissance

« sont nés deux enfants mâles fils de Jacques poullain milicien de la paroisse de Tupigny en garnison à Tionville, fils de jacques poullain houblonnier de Tupigny et de défunte françoise duchange, et de marie michelle poullet fille de toussaint poullet et de défunte michelle lamand de tupigny. Suivant la déclaration qui nous a été faite par laditte marie michelle poullet, en présence de marie thérèse lefevre épouse du sieur gervais hiollaine receveur du château et comté de Tupigny et de marie magdeleine vignon femme de jean dumay marchand et laboureur audit Tupigny, laquelle déclaration a été pareillement faite par la même dans les douleurs de l'enfantement et après, a anne sanier, sage-femme approuvée de cette paroisse dudit Tupigny, laquelle déclaration nous a été rapportée à moi curé soussigné de Tupigny par ladite Sanier pareille et conforme en présence de Jean et pierre vignon père et fils sonneurs dudit Tupigny qui ne sachant écrire ont fait leur marque, et de beaucoup d'autres personnes de la paroisse qui étaient présents dans l'église à ladite déclaration de laditte Sanier et…

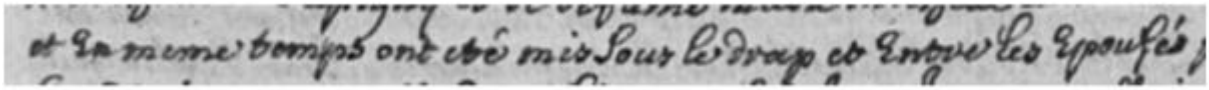
Acte de baptême

…aux cérémonies du baptême que nous avons fait auxdits deux enfants, qui ont été baptisés à la maison dudit Toussaint poullet par ladite Sanier, à cause du grand danger où ils se sont trouvés de mourir en venant au monde. Le parain du premier a été adrien hénin garçon fils de Jacques hénin et la maraine magdeleine alavoine fille d'antoine alavoine qui lui ont donné le nom de Jean Jacques poullain. Le parain du second a été pierre de flandre et la maraine marie thérèse vignon qui lui ont donné le nom de pierre Toussaint poullain, tous garçons et fille de cette paroisse qui ne sachant écrire non plus que ladite Sanier et témoins ont fait leur marque les jour et an susdits. »

Acte de mariage

Le 6 Mai 1744, Jacques POULLAIN dit La Fontaine, âgé de 26 ans, soldat de la compagnie de Monsieur DE CASTRE, capitaine du bataillon de LAON, et avec la permission de celui-ci, fils de Jacques POULLAIN de Tupigny, marchand et de défunte Françoise DUCHANGE, épouse Marie Michelle POULLET, âgée de 23 ans, fille de Toussaint POULLET, marchand de Tupigny, et de défunte Marie Michelle LAMAND.

Jusque-là, c'est un mariage banal, mais il faut lire la suite :


et en meme temps ont ete mis Sous le drap et Entre les Epousés

« et en même temps ont été mis sous le drap et entre les épousés » *pendant la dernière bénédiction nuptiale dans ladite église, Jean Jacques poullain et Pierre Toussaint poullain, nés le troisième jour du mois d'avril pour les rendre légitimes et habiles a leurs successions selon l'usage de l'église et du royaume le tout en présence de pierre Camuseau, pierre joseph Houdin, clercs laïques, joseph de Flandre et jacques Henin tous de cette paroisse qui ont signé et les parties et témoins »*

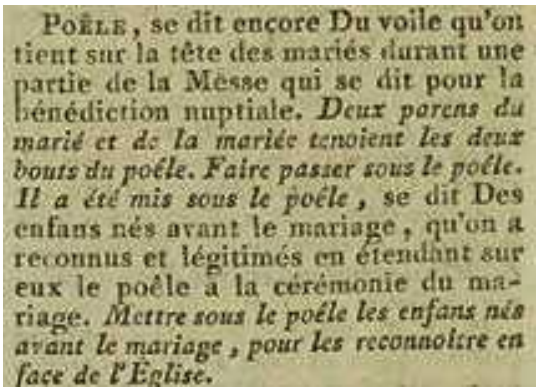
Deux enfants nés avant mariage, mis « sous le drap » *le jour du mariage de leurs parents :*

Il s'agit là d'une pratique très ancienne assez répandue, que l'on retrouve dans plusieurs régions. La mise sous le drap, ou sous le voile, ou sous le poêle*, permettait de légitimer les enfants nés précédemment au mariage de leurs parents.

La mise sous le drap était une cérémonie. Elle consistait à glisser sous un drap, ou un voile, ou un poêle, les enfants, avant l'échange de consentement des futurs époux devant le prêtre. Après la bénédiction de l'union, le drap était levé et les enfants sortaient de l'ombre.

A partir de ce moment, ils étaient en règle vis-à-vis de la société, étaient admis officiellement dans la communauté paroissiale, devenaient légitimes devant Dieu et les hommes, appartenaient à la même classe sociale que leurs parents, avec tous ses avantages, y compris éventuellement la noblesse. C'était très important pour eux car les bâtards de nobles n'étaient pas reconnus comme nobles et n'avaient donc aucun droit, ni d'héritage, ni de porter le nom de leur père.

* poêle : explication qu'en donne le Dictionnaire de l'Académie Française de 1798 :


Poêle, se dit encore Du voile qu'on tient sur la tête des mariés durant une partie de la Messe qui se dit pour la bénédiction nuptiale. *Deux parens du marié et de la mariée tenoient les deux bouts du poêle. Faire passer sous le poêle. Il a été mis sous le poêle*, se dit Des enfans nés avant le mariage, qu'on a reconnus et légitimés en étendant sur eux le poêle à la cérémonie du mariage. *Mettre sous le poêle les enfans nés avant le mariage, pour les reconnoître en face de l'Eglise.*

Bibliothèque Nationale de France (disponible sur Gallica)

Sources :
www.saisons-vives.com
AD de l'Aisne page 170/191
AD de l'Aisne page 172/191
Gallica

Elisabeth BORDIER



Faits divers : le casse du LOUVRE

(la presse, une aide précieuse)



Les journaux constituent une source précieuse d'informations. On peut notamment y trouver :

- des faire-part (naissances, mariages, décès), qui permettent d'identifier des dates, des lieux et parfois des membres de la famille mentionnés,
- des faits divers, pouvant apporter des précisions sur les circonstances d'un décès (accident, suicide, etc.),
- des annonces de vente,
- des publicités, particulièrement utiles pour retracer l'activité d'ancêtres commerçants ou artisans,
- la publication de diverses informations officielles, comme les listes de personnes ayant obtenu le certificat d'études.

En quelques secondes, il est possible d'y retrouver un nom ou un sujet, parmi des journaux référencés dont certains remontent jusqu'au milieu du XVII^{ème} siècle.

En voici un bon exemple :

Le musée du Louvre, le plus visité au monde, a de nouveau été frappé par un vol : le récent cambriolage du 19 octobre 2025 dans la galerie Apollon s'inscrit dans une longue série d'affaires similaires.

En 1911, un ouvrier italien nommé Vincenzo PERIGGOA subtilisa la Joconde pour, dit-il à son procès, rapporter le tableau en Italie.

Il a fallu plus de vingt-quatre heures pour que l'on remarque la disparition du tableau que le cambrioleur avait caché sous sa blouse pour le sortir. Le vol n'a été découvert que lorsqu'un riche mécène est venu au Salon Carré pour voir une œuvre. À la place de la Joconde, il ne restait que les crochets.

En 1913, le voleur tenta de revendre l'œuvre de Léonard DE VINCI à un antiquaire italien. C'est ainsi que le tableau fut retrouvé et remis à sa place au Louvre.

En 1940, Jacques JAUJARD fit évacuer plus de 1 800 caisses du Louvre vers la campagne pour protéger les œuvres. La plupart survécurent, et le musée fut presque vide quand les nazis arrivèrent ; pourtant quelques chefs d'œuvre furent pillés ou donnés à l'étranger.

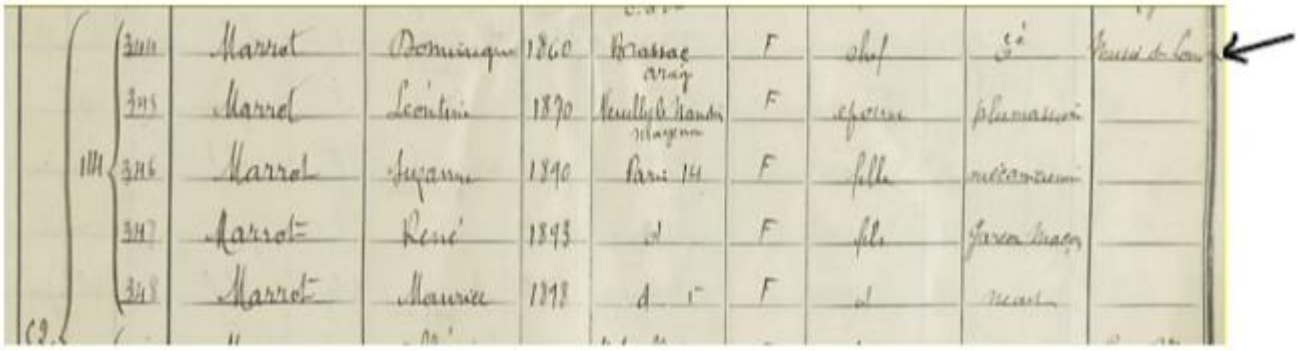
En 1966, des bijoux antiques furent volés et retrouvés dans un sac à New York.

En 1976, un tableau flamand disparaissait et la même année une épée ornée de bijoux ayant appartenu à Charles X. Celle-ci n'a toujours pas été retrouvée.

Le vol de l'an dernier, qui a eu un retentissement mondial, m'a rappelé un autre fait divers survenu dans ces mêmes lieux, que j'avais découvert au cours de mes recherches généalogiques.

Une amie m'a confié la mission de rechercher des informations sur ses ancêtres récents. Au cours de ces recherches, j'ai découvert que son arrière-grand-père, gardien au Louvre en 1902, avait fait l'objet de plusieurs articles de presse relatant son exploit.

Cette fois, il ne s'agit ni de joyaux impériaux dérobés ni de boucles d'oreilles ornées d'émeraudes, mais d'une série de vols de photographies. Leur moindre valeur n'enlève en rien au courage dont fit preuve ce gardien du Louvre ce jour-là.



111	344	Marrot	Dominique	1860	Brassac (Tarn)	F	chef	id	Musée du Louvre
	345	Marrot	Léontine	1870	Neuilly-S/-Seine (Seine)	F	épouse	ménagère	
	346	Marrot	Suzanne	1890	Paris 14	F	fille		
	347	Marrot	René	1893	id	F	fils		
	348	Marrot	Maurice	1898	id	F	id		

Recensement Villetaneuse 1911



Vols au musée du Louvre

Mme Dupré occupe dans une des salles du musée du Louvre un certain emplacement où elle vend des photographies.

Depuis quelque temps, elle constatait que de nombreux vols étaient commis à son préjudice.

Un des gardiens du musée, M. Dominique Marrot, se promit de pincer le voleur. A cet effet, quelques minutes avant le départ de Mme Dupré, M. Marrot se cacha dans un petit cabinet placé à proximité de l'étalage de la marchande de photographies.

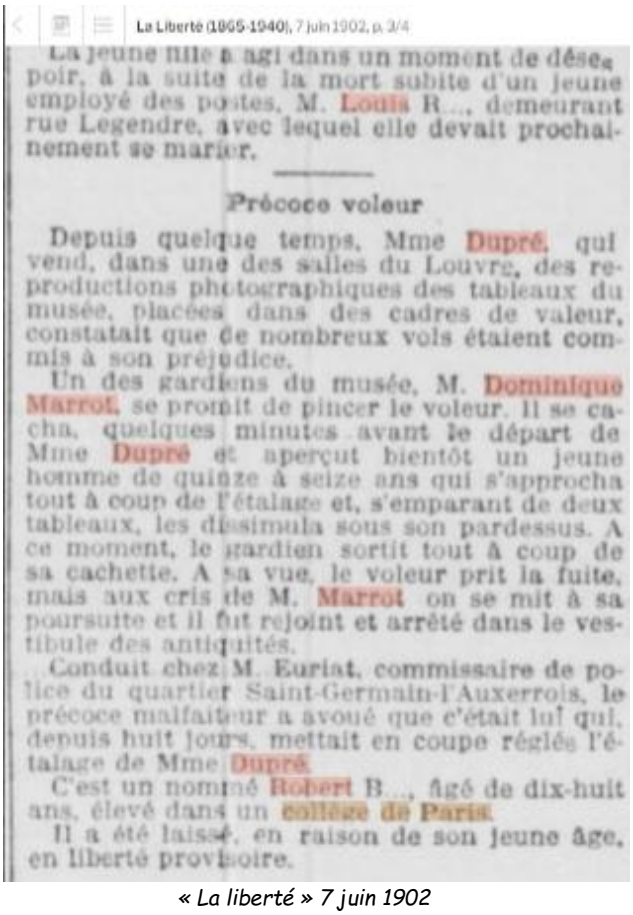
Vers une heure moins le quart, il remarqua un jeune homme de quinze ans, qui s'approcha tout à coup de l'étalage et, s'emparant de deux tableaux, il les dissimula sous son pardessus. A ce moment, le gardien sortit tout à coup de sa cachette. A sa vue, le voleur prit la fuite, mais aux cris de M. Marrot, on se mit à sa poursuite et il fut rejoint et arrêté dans le vestibule des antiquités.

Conduit chez le commissaire de police, le précoce malfaiteur a avoué que c'était lui qui, depuis huit jours, mettait en coupe réglée l'étalage de Mme Dupré.

C'est un nommé Robert B..., élevé dans un collège de Paris.

Il a été laissé, en raison de son jeune âge, en liberté provisoire.

« La Lanterne » 8 juin 1902



La Liberté (1865-1940), 7 juin 1902, p. 3/4

La jeune fille a agi dans un moment de désespoir, à la suite de la mort subite d'un jeune employé des postes, M. Louis R..., demeurant rue Legendre, avec lequel elle devait prochainement se marier.

Précoce voleur

Depuis quelque temps, Mme Dupré, qui vend, dans une des salles du Louvre, des reproductions photographiques des tableaux du musée, placées dans des cadres de valeur, constatait que de nombreux vols étaient commis à son préjudice.

Un des gardiens du musée, M. Dominique Marrot, se promit de pincer le voleur. Il se cacha, quelques minutes avant le départ de Mme Dupré et aperçut bientôt un jeune homme de quinze à seize ans qui s'approcha tout à coup de l'étalage et, s'emparant de deux tableaux, les dissimula sous son pardessus. A ce moment, le gardien sortit tout à coup de sa cachette. A sa vue, le voleur prit la fuite, mais aux cris de M. Marrot on se mit à sa poursuite et il fut rejoint et arrêté dans le vestibule des antiquités.

Conduit chez M. Euriat, commissaire de police du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, le précoce malfaiteur a avoué que c'était lui qui, depuis huit jours, mettait en coupe réglée l'étalage de Mme Dupré.

C'est un nommé Robert B..., âgé de dix-huit ans, élevé dans un collège de Paris.

Il a été laissé, en raison de son jeune âge, en liberté provisoire.

« La liberté » 7 juin 1902


Majoration du 1er novembre 1920 (A) 335 fr.
Complément du 1er novembre 1920..
MARROT (Dominique), gardien de musée.
Services militaires. 10 ans 1 mois 3 jours : services civils, 21 ans 1 mois. — Pension avec jouissance du 1er janvier 1921..... 1.631 fr.
Majoration du 1er janvier 1921 (A).. 1.190 fr.
Complément du 1er janvier 1921... 191 fr.
KIENER (Louise-Eugénie), femme BEAUS

Journal officiel de la République du 14 avril 1924

Sources : Paris Créations virtuelles/Beaux-Arts/louvre.fr

Marie-Hélène GARNIER



Informatique : histoire de l'@

Voilà un signe bien pratique en généalogie (et ailleurs aussi !). Grace à lui, un simple mail nous fait gagner un temps précieux dans nos recherches : le « @ », « **at** ».

« @ » Contrairement à une croyance très répandue, n'est pas un symbole tout droit sorti des pays anglo-saxons.

En fait « @ » est une abréviation latine… et oui, elle fut employée dès le XVII^{ème} siècle, et peut être avant, dans le latin dit de chancellerie, et cela dans toute l'Europe.

Cette abréviation correspond à la préposition latine « **ad** », avec l'idée de direction, « **vers** », à l'origine d'ailleurs de « **à** » en français et de « **at** » en anglais, exactement comme « **&** » remplace « **et** ».

Par contre son appellation graphique est, elle… très française ! Ce sont les imprimeurs qui ont tout simplement désigné ce caractère par ses éléments descriptifs « a-rond bas (de casse) », « *bas de casse » signifiant lettre minuscule où elle était rangée.

Ce terme est devenu une désignation typographique internationale, car ne l'oublions pas le français fut la langue de référence en Europe pendant au moins deux siècles, depuis le traité de Rastatt en 1714 et le traité de Versailles en 1919.

Une fois sorti des chancelleries médiévales, l'@ resurgit en plein gothique au XII^{ème} siècle. On le retrouve dans les comptes des marchands florentins symbolisant une unité de poids ou de mesure, l'amphore, sous la forme d'un « a » stylisé à la mode florentine.

Pendant les siècles suivants, il fut employé çà et là dans les écritures commerciales ou religieuses. Mais c'est aux Etats-Unis que son usage s'est vraiment répandu au XIX^{ème} siècle pour noter le prix unitaire des marchandises : « Deux chaises à 20 dollars pièces » se notait « 2 chairs @ $20 » et se lisait « two chairs at twenty dollars » L'usage en est resté pour les américains qui lisent toujours « **at** ».

C'est pour cet usage comptable que ce symbole a fait son apparition sur les claviers des machines à écrire dès 1885 et lors de l'apparition des claviers informatiques quatre-vingt-cinq ans plus tard, le signe avait quasiment perdu son sens.

En 1971, Ray TOMLISON, l'inventeur du courrier électronique cherchait un séparateur dans une adresse mail de courriel qui soit absent de tous les alphabets traditionnels, et eut le premier l'idée d'utiliser ce signe ne figurant dans aucun nom propre.

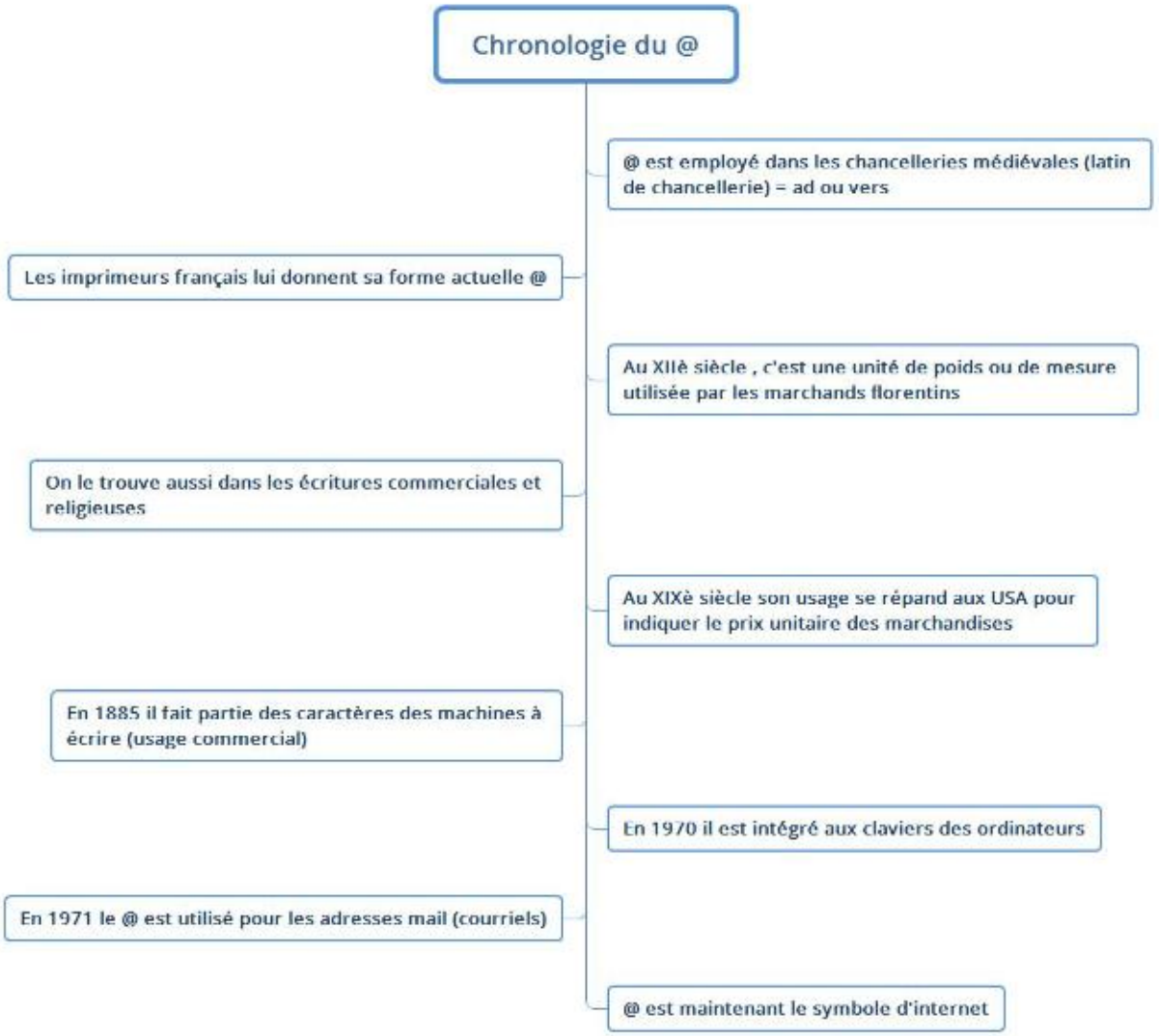
Plus généralement « **@** » est utilisé pour relier un utilisateur « **à** » un domaine, d'où son nom anglais « **at mark** » (par exemple sur FTP File Transfer Protocol).

Il semble logique de le lire : « à » ou « chez », de même que les anglophones disent : « **at** »

C'est pour cela que Ray TOMLISON l'a choisi pour indiquer la localisation des serveurs (ou boîtes aux lettres) de courrier électronique.

Les concepteurs d'Internet ont donc gardé ce signe qui continue à être utilisé dans les pays anglo-saxons pour indiquer une adresse destinataire.

Il connut alors la fortune que l'on sait en devenait le symbole d'Internet : « **arobase** ».



Source : La chronique du trèfle, bulletin de liaison des anciens de Grundig France

Pierre GUICHON



Surprises d'un arbre

Cinq enfants,
quatre statuts matrimoniaux conjugaux…

Germaine a vu le jour en 1903, en Belgique, dans la Région du Luxembourg. Elle est la deuxième enfant d'un couple d'exploitants forestiers qui aura trois filles et quatre garçons. Elle déclarera toujours avoir été maltraitée par son père durant son enfance. Ses frères et sœurs s'en souviennent plutôt comme d'une enfant jalouse et sournoise.

Germaine se marie en novembre 1923 avec André RION et donne le jour dix mois plus tard à sa première fille qu'elle prénomme Andrée. Son mari décède quelques mois plus tard. Germaine est donc veuve avec une enfant qui sera élevée par sa grand-mère maternelle à Bellefontaine.

➡ Enfant conçu dans le cadre du mariage de ses parents biologiques

Quinze mois plus tard, Germaine qui habite désormais en France, attend un second enfant d'Anton, un ouvrier slovène employé par son père, avec lequel elle se marie en Seine et Marne, pendant sa grossesse. Leur fille, Antoinette, voit le jour, mais rapidement, Anton s'enfuit et Germaine entreprend une procédure de divorce.

➡ Enfant légitime conçue hors mariage et fuite (disparition) du père

Quelques mois plus tard, Germaine entame, à Paris, une liaison avec un cheminot et rapidement une nouvelle grossesse s'annonce.

La procédure de divorce n'est pas terminée. Faute de pouvoir joindre Anton, le juge des affaires familiales prononce la séparation de corps du couple d'où il ressort que Germaine ne peut pas légalement se remarier mais qu'Anton n'est pas estimé être le père du nouveau-né. Un garçon nait en 1930 dans le Val de Marne et sera légitimé, une fois le divorce prononcé, par ses parents biologiques lors de leur mariage en 1931. Le père s'appelant Jean … le bébé s'appellera Jean !

➡ Enfant conçu et né hors mariage de ses parents biologiques puis légitimé par mariage

Deux ans plus tard, une petite fille naitra du même couple, également dans le Val de Marne. Elle s'appellera Jeanine. Quand sa mère s'aperçoit qu'elle est rousse, elle envisage d'arrêter de l'allaiter de crainte que son mari ne se pose des questions. En réalité, elle ignorait que le père avait été roux dans sa jeunesse… la vie tient a peu de chose…

➡ Enfant légitime conçue dans le cadre du mariage de ses parents biologiques

Comme chacun l'aura compris, Germaine conçoit une relation comme étant brève et devant lui apporter un intérêt. Son dernier mari, en sa qualité de cheminot, lui permet de voyager gratuitement

à travers la France. Toutefois, avoir ledit conjoint à domicile en permanence, ne lui convient que modérément… Elle parvient à le faire muter loin du domicile et entreprend des travaux d'extension du domicile conjugal. C'est un voisin de trente-trois ans, Vignio MACHADO qui effectue les travaux. Une idylle voit ainsi le jour et une nouvelle grossesse débute. Le futur père envisage une vie conjugale, ce qui n'est pas du tout en rien le cas de la future mère. A bout, MACHADO choisit une conclusion définitive. Il décide d'enlever la future mère sous la menace d'un pistolet, faute de quoi le couple disparaitra. Germaine refuse la suggestion de MACHADO et reçoit une balle dans un poumon tandis que son amant se suicide.

La mère et l'enfant ont survécu. Le mari a été contraint de reconnaitre l'enfant qui s'est appelée Jeannette comme le père officieux… et l'enfant n'a appris son histoire qu'à l'âge de soixante ans.

➡ Enfant conçu avec un amant

Deux enfants seulement ont été conçus dans le cadre du mariage des parents biologiques (André et Jeanine). Deux enfants seulement sont du même père et de la même mère (Jean et Jeanine). Jean est né de ses parents biologiques hors mariage. Jeannette est née d'une liaison adultérine.

La vie familiale des années 1920-1930 pouvait être bien plus chahutée qu'il n'y parait. Si la législation actuellement en vigueur avait existé à cette époque, Jean aurait pu être légitimé dès sa naissance et Jeannette aurait pu ne pas être reconnue par le mari de sa mère, ce qui aurait été sans doute un grand soulagement pour elle.

Claude Sélégny



Tourisme généalogique :

Du Vaucluse à Nouméa

La vie d'Alfred André MICHELON, mon arrière-arrière-grand-père :

Lors de mes recherches sur la branche maternelle de ma généalogie, je suis arrivé à mon arrière-grand-père, que j'ai bien connu, et me suis mis en quête de la génération au-dessus en commençant tout naturellement par son père.

Natif de la petite commune de La Bastidonne dans le sud du département du Vaucluse, il est dit journalier, petit niveau d'instruction, au tirage au sort des conscrits en 1871, il tire le numéro 45 et s'achète un remplaçant.

A 22 ans en 1873 il se marie et aura 7 enfants dont mon arrière-grand-père en 1883 à Aix en Provence.

En 1886, il a 35 ans, il quitte femme et enfants pour vivre en concubinage et commence une vie mouvementée faite de débauche et de vols, entrecoupée de travail de journalier.

Il cumule ainsi des condamnations successives :

- 1886, 15 jours puis 40 jours de prison,
- 1888, 2 fois 6 mois de prison.

Il est libéré le 18 avril 1889 de sa dernière condamnation mais le 22 avril 1889, il récidive à Mirabeau dans le Vaucluse en fracturant la porte d'une maison avec une hache, vole des bijoux et 6 mouchoirs et avec une fausse identité vend son butin à un horloger de Pertuis.

Il est arrêté et condamné le 22 juillet 1889 à 39 ans par le Tribunal de Carpentras à 5 ans de réclusion et à la peine accessoire de relégation collective* en Nouvelle-Calédonie, sa condamnation tombant sous le coup de la loi de 1885 (4 condamnations successives).

Il est libérable le 27 juillet 1894 à l'âge de 43 ans.

Il effectue sa peine à Beaulieu dans le Calvados. Pendant 35 mois, il fait des travaux de cordonnerie et pendant 2 ans fait de l'entaillage**de corsets. Il fait preuve de bonne volonté au travail.

A la fin de sa peine en juillet 1894, il demande un recours en grâce pour sa peine de relégation mais vu son dossier, l'administration refuse et confirme sa relégation collective en Nouvelle Calédonie sur avis du directeur de la maison pénitentiaire. Divers éléments de son dossier contribuent à la décision :

Il a quitté sa femme, 4 de ses enfants ont été placés à l'orphelinat, 3 sont placés chez les grands-parents, dans sa vie il a une mauvaise mentalité, il travaille rarement, il ne contribue pas aux besoins de la famille. Il a tenté de s'évader lors de son procès, il est considéré comme dangereux avec projet d'évasion. Vu son état de santé, son âge, sa constitution robuste, il est apte à tous travaux pénibles en plein air. Il restera 8 mois après la fin de sa peine.

En 1895, il a 44 ans, il est transféré au camp de l'Ile des Pins en Nouvelle-Calédonie.

En 1902, il est jugé par la Cour d'Appel pour évasion et usage de faux et condamné à 3 mois de prison.

En 1903, sa demande de relégation individuelle est refusée à cause de sa condamnation pour évasion mais elle est acceptée en 1904 car elle est confortée par la demande d'une Dame Carnet, propriétaire terrienne qui certifie qu'il a toujours été un bon élément et travailleur.

Après 1904, il n'y a plus d'éléments dans son dossier car dans la relégation individuelle, les bagnards sont libres mais leur avenir est très sombre, le travail rare, et beaucoup tombent malades, dans l'alcoolisme, la mendicité. Il décède le 12 décembre 1922 à Nouméa, il a 71 ans.

Ainsi finit la vie d'Alfred André MICHELON.

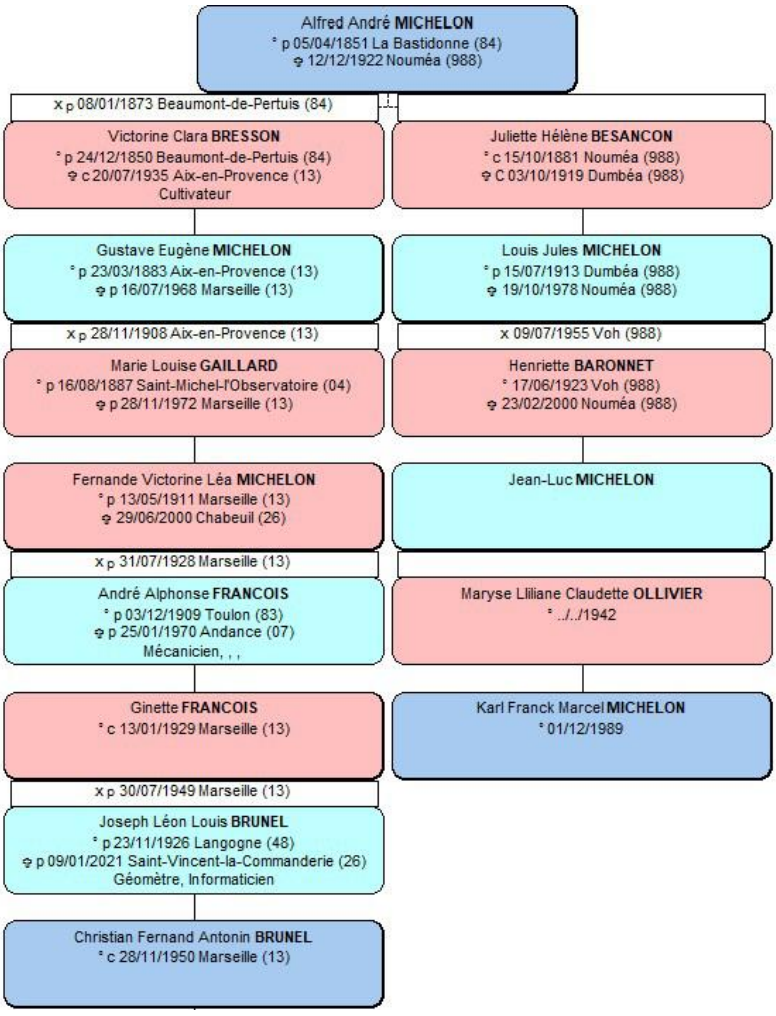
Avec les renseignements obtenus dans les archives, je cherche et trouve un groupe de généalogistes amateurs comme moi, en Nouvelle Calédonie. Ils ont indexés les actes d'état-civil restés sur le territoire et je retrouve la trace d'un MICHELON Louis né en 1913 et de là, une descendance dont le plus jeune membre a fait sa généalogie ascendante et se trouve être la 3ème génération d'Alfred André MICHELON. Notre rencontre épistolaire et audio-visuelle lui permet de faire la liaison avec les ancêtres de métropole. Je continue à ce jour à échanger messages et photos avec celui qui est devenu mon cousin de l'autre côté de la planète.

* Relégation collective : condition juridique spéciale pour les récidivistes (loi 1885)

** Entaillage : fixation des lacets de laçage des corsets



Famille MICHELON à Nouméa en 2025





Source :
FR ANOM COL/H 1749/michelonal 1889 matricule 3204

Christian BRUNEL



Les familles de marins de Saint-Gildas-de-Rhuys

Au XIX^{ème} siècle, la marine de la presqu'île, transporte toutes sortes de marchandises entre la France, la Grande-Bretagne, les pays nordiques, la péninsule ibérique, et parfois jusqu'en Méditerranée pour décharger à Sète ou Marseille. Certains poussaient encore plus loin, vers l'Italie, la Grèce et la Turquie. Nantes est surtout la destination principale du cabotage. A l'aller, le fret est de la fonte ouvrée, du bois à brûler, des barriques vides, du sel, du seigle, des chiffons, du miel, des produits chimiques, des os, des cuirs secs. Au retour, ce sont du vin, de la chaux, de fer, du sucre, du savon, du café, des liqueurs et de l'eau-de-vie, des briques, de la farine, des poteries, des bouteilles vides, du vinaigre, de l'huile, mais aussi du poivre, des pipes, des pierres meulières, des ancres et des chaînes, de la faïence, du son, du foin, des madriers, des sabots, des tuiles, des madriers, du charbon, des épices, de l'osier…

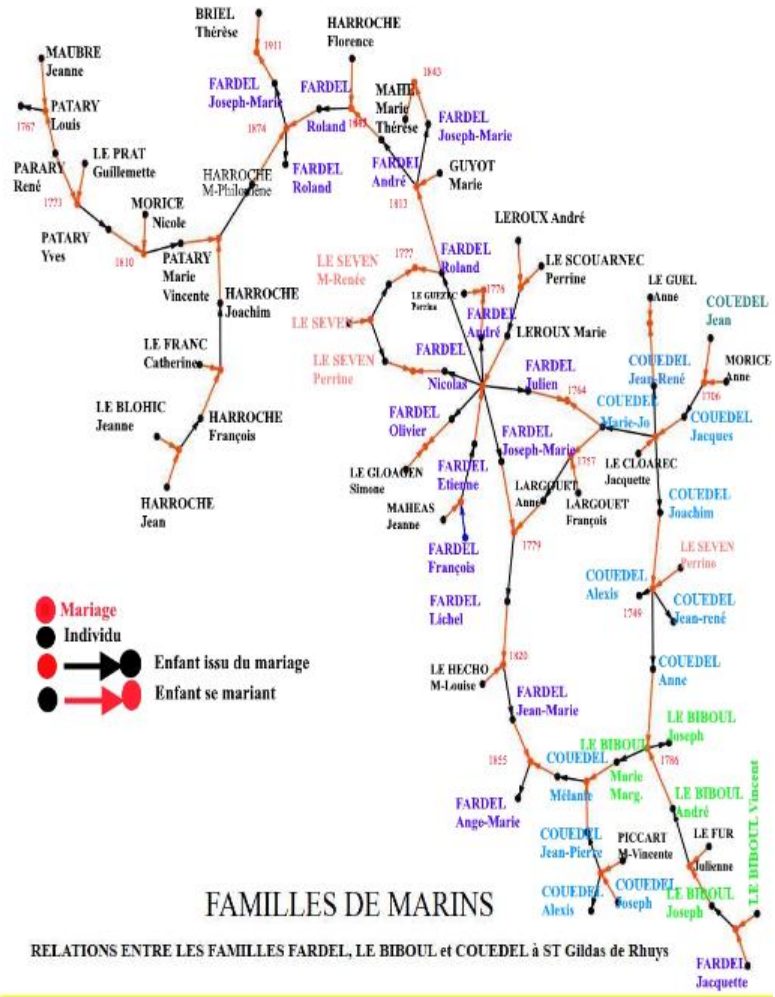
Au fil du temps, le petit cabotage disparait au profit de plus gros tonnages. L'arrivée des bateaux à vapeur et le développement du chemin de fer va accélérer le déclin du trafic des voiliers de cabotage dans les ports de la presqu'île. Les marins eux partirent sur des bateaux au long cours, souvent la marine marchande, principalement dans les Compagnies-Delmas frères et Faustin d'Orbigny de La Rochelle, et celle du Nord à Dunkerque mais aussi dans la Marine Nationale. Ceux qui n'ont pas voulu partir pour de longs mois se sont fait pêcheurs (500 bateaux de petite pêche). Ils vont jusque sur les côtes d'Espagne pêcher le thon à la ligne, ou dans le Golfe de Gascogne pour la pêche au chalut. La navigation de bornage* se limite au golfe lui-même, et entre Lorient et Saint-Nazaire. Le dernier caboteur de la presqu'île au début du XX^{ème} siècle s'appelle « La Biche » et appartient au capitaine FARDEL, de la Saline en Saint- Gildas-de-Rhuys.



* bornage : en navigation maritime (ou navigation de bornage) c'est une technique ancienne de positionnement en mer qui consistait à utiliser des repères fixes à terre (appelés bornes ou amer) pour déterminer la position d'un navire. Cette méthode était particulièrement utilisée avant l'invention des instruments modernes (GPS, radar, etc.) et était essentielle pour les marins bretons, notamment dans des zones complexes comme le Golfe du Morbihan, où les courants, les rochers et les brumes rendaient la navigation périlleuse.

Article proposé par Marie Armelle BOUCART
avec la complicité de Jean-Pierre MAZERY
et du logiciel libre Ancestris pour le graphique

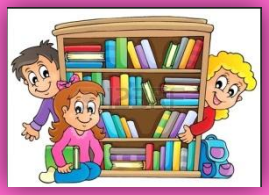
Pour en savoir plus, venez visiter l'exposition que le CGR organise à Saint-Gildas-de-Rhuys du 13 au 16 août 2026 - salle Kercaradec





Chaque premier lundi du mois, n'oubliez pas l'entraide, quelque soit votre niveau, notamment les débutants.
Vous trouverez toujours quelqu'un pour vous aider.
Rendez-vous : salle LE FRENE à Sarzeau, de 10 h 00 à 12 h 00

Bibliothèque



50 livres ont intégré la bibliothèque.
Les nouveaux livres concernent les thèmes notés d'un astérisque

La liste des ouvrages de la bibliothèque est accessible sur le site du Cgrhuys56.org. On peut se procurer les ouvrages pendant l'entraide du lundi et le mardi pendant le cours intermédiaire.



Thèmes abordés :
Livres jeunesse, Bretagne, Revues La Chaloupe, Généalogie*, Guide de la généalogie, Histoire*, Revue Française de généalogie*, Revues Historia, Revue LE LIEN*

Directeur de la publication : Jean-Pierre MAZERY

Comité de Rédaction

Rédactrice en chef : Françoise PINSARD
Rédactrice adjointe : Marie-Hélène GARNIER
Mise en page et illustrations : Marie-Claude STERVINOU
Comité de lecture : Marie-Armelle BOUCARD, Georges LAYEC



Dépôt légal BibliothèqueNationale de France :
ISSN **3074-4342**

Mail : gazette@cgrhuys56.org